

FOYER DE VIE
LE MANOIR



AHS



Rapport d'activité 2017

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

8 RUE BASSE
25680 ROUGEMONT
TEL : 03.81.86.98.59 - FAX : 03.81.86.99.06
manoir@ahs-fc.fr

DIRECTEUR :
M. CHRISTIAN BOUQUET

FOYER DE VIE LE MANOIR

I. PRESENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Foyer de vie
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		01/07/1982 renouvelée le 04/01/2017 pour 15 ans
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	18/12/2015
	CAPACITE TOTALE	Autorisée : 42 places dont 1 accueil temporaire Installée : 42 places dont 1 accueil temporaire
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil permanent et temporaire
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en internat
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes déficients intellectuels profonds ou sévères à partir de 20 ans

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs pour la période 2012/2016, prolongé par avenant jusqu'en 2017.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

NOMBRE DE JOURNEES	INTERNAT		ACCUEIL TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Capacité autorisée	41	41	1	1	42	42
Capacité installée	41	41	1	1	42	42
Nr. jours d'ouverture	366	365	366	365	366	365
Journées cibles CPOM	12 470	12 470			12 470	12 470
Journées prévisionnelles AHS-FC (BE 2017)	13 093	13 093			13 093	13 093
Journées réalisées	12 530	12 425	168	274	12 698	12 699
Taux d'occupation					82,83%	82,83%

La prévision d'activité retenue pour 2017 a été établie sur la base des 42 places en année pleine (41 places d'accueil permanent et 1 place d'accueil temporaire) soit 13 093 jours.

12 699 journées ont été réalisées, 12 425 sur les 41 places d'accueil permanent et 274 sur la place d'accueil temporaire. L'activité globale est quasi identique à 2016, 12 698 journées dont 12 530 journées et 168 places en accueil temporaire. Ainsi, nous pouvons noter une diminution de 105 journées d'hébergement complet et une amélioration de l'offre d'accueil temporaire de 106 journées.

Trois personnes ont bénéficié d'un accueil temporaire (274 journées) :

- ✓ une personne âgée de 35 ans, hospitalisée au CHS Novillars pour un séjour de 5 jours en vue d'admission qui n'a pas abouti
- ✓ une personne âgée de 32 ans par dérogation pour 3 jours par semaine dans le cadre du droit au répit (Jeune homme vivant au domicile de sa mère âgée de + 80 ans)
- ✓ une personne âgée de 49 ans, hébergée en EHPA, à raison d'une semaine par mois dans le but d'une éventuelle admission.

L'activité 2017 reste inférieure au prévisionnel, soit un écart de 394 journées qui s'explique principalement par l'hospitalisation de 3 résidents au CHS de Novillars, pour chacun des séjours de plus de 45 jours, générant 235 journées non facturées.

Le suivi des absences :

- ✓ Hospitalisations :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE)	N-1			N		
	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES
Hospitalisation en psychiatrie	448	19	5	644	22	4
Hospitalisation en MCO	32	8	6	88	7	6
TOTAL	480	27	11	737	29	10

4 résidents ont été hospitalisés en psychiatrie. Le nombre de journées d'hospitalisation en psychiatrie est en très forte augmentation (près de 44 %) pour 22 séjours (19 en N-1) liée à l'évolution de la population accueillie au Manoir présentant des troubles psychiques.

6 résidents hospitalisés pour des problèmes de santé : pose de fistule en vue d'une dialyse, enregistrement du sommeil (2 personnes), pose d'un pacemaker et examens en neurologie. Les journées d'hospitalisation en MCO ont augmenté de 165 %, en particulier liées à l'hospitalisation de 51 jours (en plusieurs séjours) pour 1 personne gravement malade.

- ✓ Les séjours adaptés :

SEJOURS ADAPTES	N-1			N		
	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES
Financés par les résidents	368	20	28	371	21	25
Financés par les structures et réalisés par un organisme	219	2	21	84	1	6

En 2017, 6 personnes ont bénéficié d'un séjour adapté UFCV durant la première quinzaine du mois d'août, pris en charge par l'établissement. 17 résidents rentrent en famille pour les vacances (Se reporter au tableau Retour en famille).

25 personnes ont financé leur séjour vacances UFCV.

- ✓ Le nombre de séjours intra/inter associatifs :

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS	N-1			N		
	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB PERSONNES CONCERNEES	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB PERSONNES CONCERNEES
Stage dans un autre ESMS (Foyer de vie)	91	1	1	5	1	1

Cette année, un résident a fait un séjour de 5 jours en décembre, au Foyer de vie Rousset (Lavier) pour évaluer sa capacité à s'adapter à un autre lieu. En effet, cette personne longuement hospitalisée à Novillars pour des problématiques comportementales graves (actes de violence à l'encontre de salariés) ne pouvait pas réintégrer l'établissement, d'après recueil de l'avis du Médecin Psychiatre. Après ce séjour d'adaptation, l'admission a été prononcée au Foyer de vie Rousset fin décembre 2017.

II.1.b. Parcours des résidents :

L'effectif au 31/12 est de 38 personnes en accueil permanent et 2 en accueil temporaire.

A noter, le décès d'une résidente en fin d'année, la réorientation de deux résidents et l'admission d'une jeune fille de 19 ans.

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	INTERNAT		TEMPORAIRE		TOTAL	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (a)	40	40	0	2	40	42
Entrées de l'année (b)	2	1	5	1	7	2
Sorties définitives de l'année (c)	2	3	2	1	4	4
Personnes accompagnées au 31/12 (a+b-c)	40	38	3	2	43	40
File active de l'année (a+b)	42	41	5	3	47	44
Durée moyenne de séjour des sortants	23 ans et 4 mois	17 ans et 4 mois	14,5 jrs	6 jrs	-	-

La durée moyenne de séjour des 3 sortants (hors accueil temporaire) est de 17 ans et 4 mois.

La file active en 2017 de 44 résidents est composée de 41 résidents en accueil permanent et 3 en accueil temporaire.

- ✓ Provenance des personnes :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	SITUATION AU 31/12		DONT ENTREES DE L'ANNEE	
	N-1	N	N-1	N
Domicile / milieu ordinaire	4	3		1
Etablissement de sante	4	4		
Etablissement medico social	32	31	2	0
Provenance inconnue				
TOTAL	40	38	2	1

Pas d'évolution sur la provenance des personnes accueillies ; 80% viennent d'ESMS, 10% d'établissement de santé psychiatrique et 10 % directement de milieu ordinaire.

La personne entrante en 2017, âgée de 19 ans; venait d'un IME de la Somme. Elle était sans solution, au domicile familial. La famille a, pour des raisons professionnelles, emménagé à Venise (Doubs). Cette admission fait suite à la commission GOS (RAPT) et a nécessité la dérogation du Conseil Départemental pour la prise en charge au titre de l'aide sociale départementale (-20 ans).

- ✓ Retours au domicile en famille pour les personnes accueillies au 31/12 :

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES	
	N-1	N
Retour tous les week-ends	4	4
Retour 2 à 3 week-ends par mois	10	11
Retour 1 week-end par mois	5	7
Retour vacances 1 semaine	4	4
Retour vacances plus de 2 semaines	14	17

Les retours en famille restent stables. Il est constaté une légère augmentation (+3 personnes) des retours pour les vacances en famille de plus de 2 semaines.

Cinq résidents n'ont plus de contact avec leur famille.

- ✓ Les sortants :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS		1
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)	1	1
Etablissement médico social	1	1
TOTAL	2	3

Trois sorties cette année : le décès brutal et inattendu d'une résidente âgée de 53 ans au Manoir depuis 17 ans, le 26 décembre 2017, un résident en hospitalisation longue durée au CHS de Novillars (Service Calypso) admis le 31 décembre 2017 et un résident réorienté vers le Foyer de vie Rousset.

II.1.c. Liste d'attente :

Depuis mars 2017, la gestion de la liste d'attente se réalise à partir de Via trajectoire (MDPH 25) :

Au 31/12/17, 14 personnes sont en liste d'attente; 13 du Doubs et 1 du Rhône.

Une personne admise régulièrement en accueil temporaire est admissible en 2018.

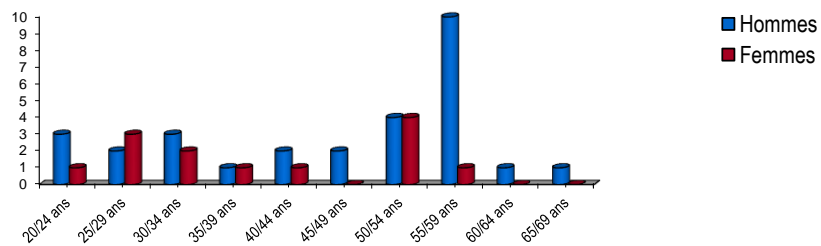
II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

- ✓ Répartition par âge et par sexe :

Sur les 40 personnes accueillies en 2017 (y compris accueil temporaire) : 29 sont des hommes et 11 des femmes.

RÉPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

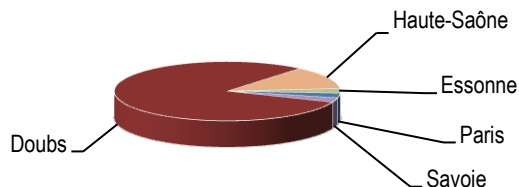


La moyenne d'âge des hommes accueillis de façon permanente est de 46,64 ans ; celle des femmes est de 35,76.

La moyenne d'âge, toutes catégories confondues, est de 43,18 ans. Cette moyenne est en baisse, due à l'admission d'une jeune fille de 20 ans. La moyenne d'âge des hommes est en augmentation (+1) et celle des femmes en diminution (-4,74). Nous constatons que 30 % des personnes accueillies ont plus de 55 ans.

L'âge médian est de 47,5 ans et la tranche d'âge la plus élevée est celle des 55-59 ans avec 10 hommes et 1 femme.

- ✓ Répartition par origine géographique au 31/12 :



32 personnes accueillies sont originaires du Doubs, 5 de Haute Saône, 1 de Savoie, 1 de l'Essonne et 1 de Paris.

- ✓ Répartition en fonction des déficiences observées :

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12		NB DE PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE AU 31/12	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle	30		2	
Autisme et autres TED	1			
Troubles du comportement et de la communication		9		
Troubles psychiques	7			1
Troubles du langage et des apprentissages		12		1
Déficiences auditives		2		
Déficiences visuelles				
Déficiences motrices		1		
Déficiences métaboliques				
Personnes cérébro-lésées				
Personnes polyhandicapées				
Personnes en cours de diagnostic				
Personnes avec autres types de déficiences				
TOTAL	38	24	2	2

Pour les 40 personnes présentes au 31/12 (hors accueil temporaire) : 80 % des personnes présentent une déficience intellectuelle, 19 % des troubles psychiques.

En déficience à titre associé, 30 % ont des troubles du langage et des apprentissages et 22,5 % des troubles de la communication et du comportement.

3 personnes présentant des TSA ou troubles du comportement bénéficient d'un accompagnement de l'EMA 25.

II.2.b. Mesures de protection au 31/12 :

MESURES DE PROTECTION (31/12)	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT		NB DE PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE	
	N-1	N	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)				
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)				
Mesure de Sauvegarde de justice			1	
Mesure Curatelle	9	9		
Mesure de Tutelle	31	29	2	2
Autre mesure de protection				
TOTAL	40	38	3	2

Les personnes accueillies ont toutes une mesure de protection, 9 sont sous curatelle dont 1 curatelle renforcée et 31 bénéficient de mesures de tutelle.

40 % sont des tuteurs familiaux (père, mère, frère ou sœur) ; les autres mesures sont exercées par le Service Mandataire de Protection des Majeurs ou par l'UDAF 25.

II.2.c. Analyse mettant en exergue les évolutions significatives du public accueilli et les écarts entre ces caractéristiques et l'agrément ou le projet du service :

Nous avons accueilli par dérogation (MDPH ET CD 25) :

- ✓ une jeune fille de 19 ans en rupture de parcours jusqu'à son admission définitive en juin 2017 à ses 20 ans
- ✓ un homme (âgé de 32 vivant au domicile de sa mère âgée de 80) pour des séjours de répit : 3 jours par semaine toute l'année, par dérogation à sa notification, 90 jours.

Deux résidents (âgés de 40 et 52 ans) bénéficient d'une réorientation de la CDAPH compte tenu de l'évolution de leurs besoins, l'un en FAM psychiatrique, l'autre personne en MAS. Ces personnes sont toujours présentes dans l'établissement en attente de leur réorientation.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2013-2018 est en cours de réécriture pour la période 2018/2022 avec l'appui du REQUAMS. Cette actualisation prend en compte l'évolution du public et les besoins en référence à la nomenclature Serafin-PH.

« Le Manoir » est un foyer de vie accueillant des personnes orientées par la CDAPH qui ne peuvent pas ou plus travailler mais qui ont une certaine autonomie. Le but du Manoir est d'offrir un lieu de vie adapté à chacun, de préserver l'individu dans le collectif, de maintenir les capacités de tous et d'ouvrir les personnes vers un monde d'échanges et de culture par le biais d'activités physiques, ludiques, artistiques, de bien-être ou du quotidien tout simplement.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

En 2017, 26 projets personnalisés ont été réactualisés, ce qui représente 65 % de la population accueillie.

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique ou psychique :

- ✓ Accompagnement médical et paramédical :

En matière de santé somatique, l'infirmière a organisé 173 rendez-vous avec des médecins traitants ou des spécialistes.

Les rendez-vous auprès du médecin traitant ou des spécialistes concernent 37 résidents sur 40 personnes accompagnées en 2017.

SUIVI COURANT	SUIVI SPÉCIALISÉ	
Maladies saisonnières (bronchite, otite, rhinopharyngites)	Suivi ophtalmologique pour 10 résidents	Consultation pneumologique pour 6 résidents, dépistage apnée du sommeil + appareillage si besoin pour 2 résidents
Constipation	Suivi psychiatrique extérieur (CMP, autre psychiatre) pour 4 résidents	Suivi urologique et néphrologique pour 3 résidents, préparation à la dialyse pour 1 personne
Traumatisme	Suivi cardiologique (selon l'âge, la lourdeur du traitement...) pour 9 résidents dont une pose de pacemaker	Suivi dentaire pour 20 résidents avec plusieurs RV si besoin
Plaies	Consultation dermatologique pour 9 résidents pour des problèmes de peau, surveillance des grains de beauté et ablation de ceux-ci si nécessaire	Consultation anesthésie en vue d'intervention chirurgicale : pose de fistule, réduction d'une luxation, coloscopie, gastroscopie pour 6 résidents
Suivi annuel par le médecin traitant	Douleurs diverses (dos, jambes, épaule...)	Suivi neurologique pour 6 résidents : suivi par rapport à de l'épilepsie, surveillance d'un anévrisme
	Consultation d'ORL pour 1 résidente ayant des difficultés d'audition.	Consultation gynécologique pour 6 résidentes
22 examens d'imagerie ont été réalisés durant l'année.		

Sur 40 résidents accompagnés en 2017, 37 personnes ont un traitement journalier.

TRAITEMENTS ESSENTIELS	
Neuroleptiques	Antiépileptiques
Anxiolytiques	Contraception
Antidépresseurs	Antipsychotiques
Antiparkinsoniens (lutter contre les effets indésirables de certains traitements)	Hypnotiques
Bétabloquants	Antidiabétiques
Thymorégulateurs	Vasodilatateurs
Hypocholestérolémiants	Inhibiteurs de l'agrégat plaquettaire
Traitement pour la thyroïde	Traitement pour l'hypertension artérielle.

Dans le cadre de la sécurisation du circuit du médicament, l'IDE prépare les piluliers une fois par semaine et les médicaments sont distribués par les équipes éducatives selon les protocoles individualisés de soins. Une convention a été signée avec le nouveau pharmacien de Rougemont, M. David Grossrieder.

- Au niveau psychique :

Un médecin psychiatre intervient 2 heures tous les 15 jours dont la mission première est d'ajuster les prescriptions médicales, de renseigner la partie médicale des dossiers d'orientation. Le Foyer de vie n'est pas un établissement médicalisé mais compte tenu des besoins des résidents accueillis, ce temps d'intervention devient très important.

Par ailleurs, ce médecin âgé de 67 ans, en retraite, n'interviendra plus à la fin de l'année 2018. Des réflexions sont en cours avec le CHS de Novillars pour garantir la continuité des soins psychiques. Une convention de coopération avec le CHS de Novillars est en cours de réflexion. Nous porterons ce sujet lors de la réactivation de la Plateforme de coordination en santé mentale et Psychiatrie du Doubs, prévu en mai 2018.

- Les régimes :
 - Régimes hypocaloriques pour 6 résidents qui ont des problèmes d'obésité ou cardiologique
 - Régime hypercalorique pour 1 résident
 - Régime diabétique pour 1 personne
 - Régime mixé pour 2 résidents.

Quelques résidents ont participé à un après-midi d'informations sur la Nutrition « Agir pour sa santé », organisée par le Réseau de Santé Doubs-Central. Le Manoir compte 7 résidents fumeurs. On note tout de même une forte diminution du tabac chez 2 résidents.

✓ Rééducation :

- Orthophoniste pour 5 résidents pour bilan dont 4 bilans de déglutition : 2 suivis orthophonistes se sont mis en place par la suite
- Kinésithérapeute pour 5 résidents qui ont encore actuellement des rendez-vous toutes les semaines pour un maintien des acquis, aide à la mobilité et à la posture, rééducation d'un membre douloureux
- Une hospitalisation en soin de suite et rééducation à l'hôpital de Baume-les-Dames pour 1 résident.

✓ Accompagnement psychologique :

85 entretiens individuels ont été menés et ont concerné une trentaine de résidents ; 2 couples ont également sollicité un temps d'entretien. Les motifs d'intervention de la psychologue les plus fréquents concernent :

- Les résidents :
 - les troubles du comportement, en tant que mode d'expression d'un inconfort psychique (angoisse, troubles de l'humeur, affects dépressifs, gestion émotionnelle...), au long cours ou de manière épisodique. La demande d'intervention émane alors des professionnels, pour la majeure partie ;
 - les problématiques individuelles : relationnelles : sociales, affectives et sexuelles, familiales, etc., personnelles : identitaires, spirituelles, etc.
 - les événements marquants, voire d'ordre traumatique, pour la personne et/ou son entourage social (extérieur ou interne à l'établissement) : deuil, séparation, accident de la vie, pour la personne elle-même ou un proche ; agression, pour la personne en position de victime, d'agresseur, de témoin ;
 - le désir ou le besoin d'être entendu et reconnu dans son ressenti à travers un temps privilégié, sans travail plus approfondi.

Dans ces situations, la demande d'intervention émane des résidents eux-mêmes, de plus en plus fréquemment, ou des professionnels.

- Les familles et entourage : Un entretien formel a eu lieu ainsi que 5 rencontres informelles avec les proches des résidents. Les motifs de rencontre s'articulent généralement autour l'état psychique de la personne accueillie, y compris dans les manifestations comportementales.
- Les professionnels : 6 entretiens formalisés ont eu lieu avec des professionnels suite à des événements traumatiques (hétéro-agressivité d'un résident, scène de violence, gestion de situation de crise associée...). D'autres échanges informels ont eu lieu régulièrement autour de la compréhension de fonctionnement psychique de résidents ou de vécus particuliers de professionnels.
- Les réunions et temps pluridisciplinaires formalisés : La psychologue est présente aux réunions d'équipe avec la direction, aux réunions de bilans et d'élaboration des projets personnalisés et, selon le calendrier, à certains temps d'échange avec l'Equipe Mobile Autisme du Doubs. Elle a aussi participé à une réunion exceptionnelle sur la situation d'un résident avec lui-même, ses parents, la direction, le médecin psychiatre, l'infirmière et une AMP.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

Accompagnement à l'expression du projet personnalisé (Serafin 2-3-1-1)

Chaque réunion est précédée d'un entretien avec la personne concernée afin de faire le bilan depuis la dernière actualisation et de revoir les objectifs. La personne accueillie assiste à la réunion de réactualisation en présence du directeur, du coordinateur de groupe, du référent de projet, de l'infirmière, de la psychologue, de la coordinatrice d'activités et de son tuteur ou curateur.

Accompagnement à l'exercice des droits et libertés (Serafin 2-3-1-2)

8 personnes accueillies sont inscrites sur les listes électorales de Rougemont et ont pu ainsi participer à tous les élections de l'année 2017.

En ce qui concerne la vie communale, l'atelier d'arts plastiques « Le Manouart » a exposé durant le mois de juillet dans une salle municipale. A l'occasion du vernissage de l'exposition, le Manoir s'est vu remettre un chèque de 600 € par l'Association de vieilles voitures organisatrice des « nuits franc-comtoises » et un de 300 € du Comité des Fêtes de Rougemont. Un grand succès pour les Manouartistes !



Remise de chèques à la salle de l'Houtau en présence du maire de Rougemont, de la présidente de l'Association des vieilles voitures et du Président du Comité des Fêtes

Enfin, l'entreprise Delfingen, après avoir visité et passé une journée au Manoir, a remis au directeur, ainsi qu'à 3 autres établissements de l'AHS-FC, un chèque de 500 € au titre de sa fondation.

D'autres dons, plus anonymes, sont venus agrémenter la vie sociale et de loisirs du Manoir.

Accompagnement pour les activités de jour spécialisées (Serafin 2-3-3-4)

L'atelier d'arts plastiques « Le Manouart » a continué son travail de production créatrice. Les résidents peuvent s'y exprimer pleinement. Une exposition permanente a été mise en place au restaurant pédagogique du CEP St Joseph (Frasne-le-Château) et à la Cuisine de Villersexel. Une exposition aussi à Rougemont pendant un week-end au mois de juillet.



Les Manouartistes, fiers d'exposer au « Restaurant pédagogique » de Frasne-le-Château

Un grand événement cette année : la visite par tous les Manouartistes du Musée d'Art Brut de Lausanne !

Une journée très enrichissante et instructive sur ce qu'est l'Art Brut qui fut défini par Dubuffet comme un « art où se manifeste la seule fonction de l'invention et non, celles, constantes dans l'art culturel, du caméléon et du singe ».



La « Gazette du Manouart », tant attendue, a paru 4 fois dans l'année avec un succès de plus en plus grandissant.



Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisir (Serafin 2-3-4-2)

Les activités ont encore été nombreuses au Manoir cette année. De l'art (sortie à l'opéra, sortie au cirque), du sport (piscine, patinoire, équithérapie), des loisirs (Disney Land, Kirwiller pour l'avant réveillon...).

Encore une fois, le Jumbo a été annulé cette année par manque de participants. De plus, le Président de l'Amicale Franc-Comtoise, à l'origine de ce partenariat festif et très apprécié des résidents, est décédé cette année. Qu'il soit remercié ici de plus de 20 années de collaboration avec le Manoir. Il faudra certainement inventer d'autres fêtes, d'autres événements pour remplacer ce fameux Jumbo !

Les activités physiques proposées par l'éducatrice sportive : du tir à l'arc à la piscine en passant par la pétanque et la marche. Ces activités sont absolument indispensables pour la santé et le bien-être des personnes accueillies.

Au niveau des manifestations, les résidents ont répondu présents à presque tous les événements organisés par les autres établissements pour adultes, toutes associations confondues (Halloween au foyer de vie de Novillars, journée à la MAS Guy de Moustier, etc.).



Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage (Serafin 2-3-4-9)

La révision du projet personnalisé est réalisée avec les familles soit en tant que tuteurs ou curateurs soit en tant que personnes choisies par le résident.

Tous les ans, la Fête de l'Été a pour but de réunir personnes accueillies, familles, amis et personnel pour un moment festif et convivial ; 45 personnes se sont donc jointes à nous pour ce moment sympathique.

Accompagnement de la vie affective et sexuelle (Serafin 2-3-5)

En 2017, nous avons pu permettre à un résident et une résidente de s'installer ensemble dans le même lieu de vie pour respecter leur demande de vivre en couple.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

Les besoins des résidents en matière d'autonomie sont synthétisés ci-dessous. Il concerne les 40 résidents présents au 31/12/2017.

Les équipes ont à cœur de personnaliser leur accompagnement en vue des différentes possibilités de chacun en veillant à préserver les degrés d'autonomie.

Un recours à un cabinet d'IDE en libéral en 2017 auprès d'une résidente pour assurer les toilettes au lit (elle refusait les interventions de l'équipe).

Aucune intervention du SSIAD de Rougemont non habilitée en places handicap.

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	14	23	3
Habillage	14	25	1
Alimentation	35	5	
Mobilité (autonomie à la marche)	36	4	
Transferts	38	2	
Elimination	37	3	
Repères spatiaux dans l'ESMS	35	5	
Repères spatiaux hors ESMS	7	20	13
Repères temporels	13	17	10
Communication verbale	17	20	3
Relation avec autrui	24	10	6

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT :

En lien avec la thématique 3 du CPOM (« Développement des collaborations ») :

En 2017, nous n'avons pas pu engager un travail avec les dispositifs de régulation concernant la filière d'urgence avec laquelle nous rencontrons des difficultés. Cela reste une priorité pour 2018.

En lien avec la participation sociale :

L'ouverture sur l'extérieur en termes de participation sociale se fait notamment par la participation aux activités culturelles et de loisirs décrite au paragraphe III.2.b, ainsi que les séjours adaptés (cf. II.1.a).

Partenariat avec La Croix Verte : comme d'autres établissements et services de l'Association, nous avons continué à trier et à apporter au pilon les très nombreux bouchons qui arrivent en grande quantité au Manoir.

Comme l'année précédente, des étudiants en 1ère de formation « Moniteur-Educateur » à l'IRTS sont venus animer une journée de jeux conçue comme une chasse au trésor. Grand succès auprès des personnes accueillies et grande réussite !

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Les temps de parole :

Les temps de parole restent un temps fort au Manoir. Ils sont un lieu d'expression pour les résidents sur tout ce qui fait leur vie au Manoir. Ce sont aussi des moments d'échange sur des thèmes sociétaux comme la violence, le respect de soi et des autres ; ce sont de vrais lieux de participation et d'échanges avec les autres sur les élections par exemple, les informations, etc. Ils ont lieu de façon formelle toutes les semaines.

Le Conseil de la Vie Sociale :

Le CVS s'est réuni 3 fois durant l'année, en janvier, mai et septembre. 2017 a été une année d'élections pour le CVS. Trois nouveaux représentants des personnes accueillies, une nouvelle représentante des familles et deux nouveaux représentants du personnel. Le président, représentant des personnes accueillies, a été réélu pour un deuxième mandat.

En janvier, la gestionnaire de la Cuisine de Villersexel est venue présenter l'Entreprise Adaptée de l'AHS-FC qui nous livre tous les jours les repas en liaison froide. Elle a pu ainsi expliquer comment la Cuisine fonctionne et comment sont conçus, préparés et servis les repas.

Le CVS de septembre fut un CVS élargi pour la présence de Mme Laëticia Taillard, mandataire à l'UDAF pour l'information et le soutien des tuteurs familiaux, afin d'apporter des éclaircissements sur les mesures de protection existantes. 4 représentants de famille, seulement, y compris 3 élus, ont participé à ce CVS.

Enfin, la « 3ème Journée des personnes accueillies, des familles et des professionnels » a permis un grand moment de rencontre associatif autour des thèmes de la « fratrie » et de l'« après-nous ». 5 familles du Manoir ont participé à cet événement.

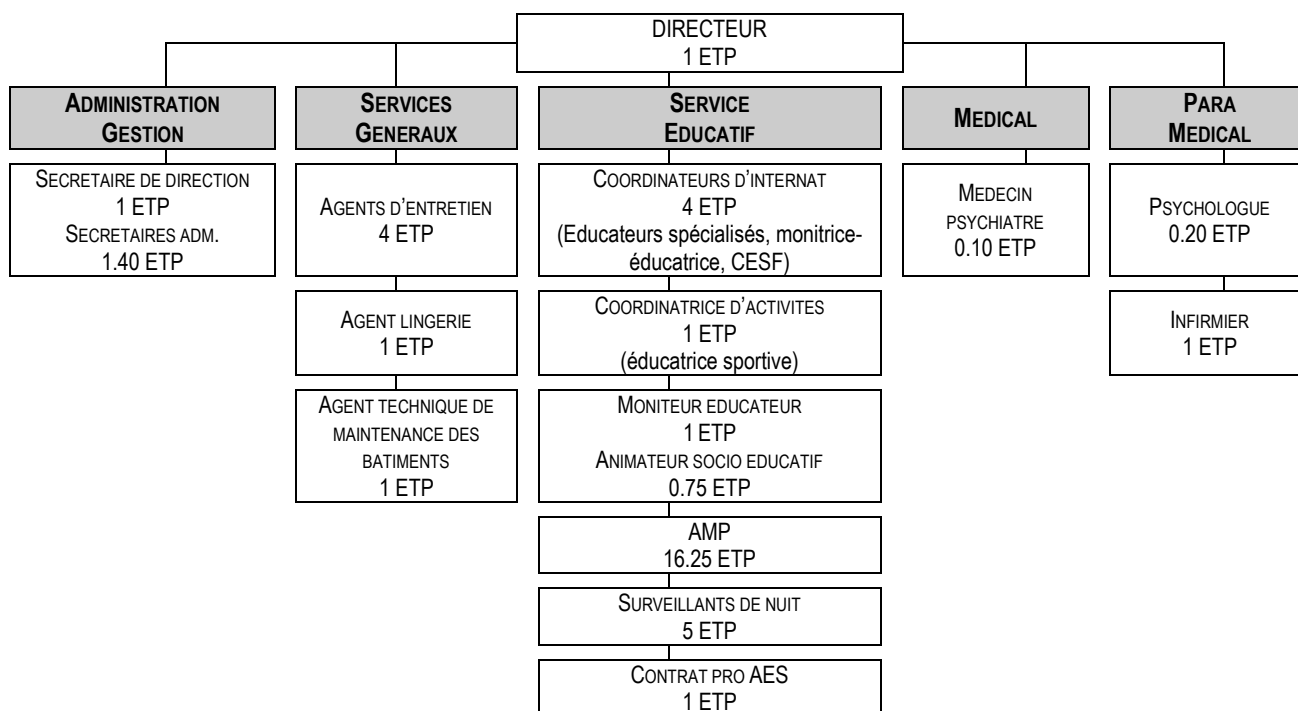
III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme des postes 2017 est de 39.70 ETP auxquels viennent s'ajouter 2.27 ETP de remplacement. Le personnel est au nombre de 41. Pas de modification de l'organigramme en 2017.

La deuxième campagne des entretiens professionnels sera menée entre janvier et février 2018.

Organigramme du Foyer de vie le Manoir



III.4.b. Mouvements de personnel :

Recrutement d'une agente de service intérieur suite à un départ.

L'homme d'entretien et de maintenance des bâtiments, présent depuis l'ouverture en 1983, a fait valoir ses droits à la retraite fin juillet. Son successeur a été recruté dès le mois d'août.



34 ans au service du Manoir et de l'association

III.4.c. L'accueil des stagiaires :

Depuis plusieurs années, le Foyer de vie « le Manoir » est un site qualifiant reconnu en particulier à l'IRTS de Franche-Comté. Cette année, nous avons accompagné 11 stagiaires :

- ✓ Accompagnants Educatifs et Sociaux (AES) IRTS de Franche-Comté : 7
- ✓ Educateur spécialisé IRTS de Franche-Comté : 2
- ✓ Bac Services à la personne MFR : 2.

III.4.d. La formation :

82 % des membres du personnel ont bénéficié d'une action de formation. 30 personnes ont participé à des sessions de formation : 21 ont suivi les ACR organisées par UNFAF, 1 perfectionnement de SST, 1 SSIAP 2, 5 en formation de coordinateurs, 1 en formation CEG et 1 en entretiens professionnels.

Une AES a initié une formation en 18 mois à l'IRTS. Une personne a obtenu son diplôme d'AMP (dernière cohorte) ; une AMP a entamé une VAE de monitrice-éducatrice et une monitrice-éducatrice celle d'éducatrice spécialisée.

III.4.e. Analyse de la pratique :

L'analyse de la pratique, élément indispensable au travail des équipes éducatives et au soutien dans les situations difficiles s'est poursuivie à raison de 9 séances pour 26 personnes (2 groupes de 13) auxquelles ont été inscrits les agents de service.

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Le Manoir a adhéré au REQUAMS en mai 2017.

Le « COPIL Qualité », réactivé en 2017, s'est réuni 5 fois. L'un des objectifs a été de finaliser et d'actualiser le Plan d'Action Qualité.

Suivi des actions issues du rapport de l'évaluation externe :

- ✓ Au niveau des actions issues de l'évaluation interne :
 - Pour les salariés : Connaissance de l'environnement et territoire, le SDOSMS a été distribué aux salariés ; le protocole de signalement de maltraitance a été réexpliqué et redistribué.
 - Pour les usagers : les prestations sont personnalisées : Mise en place d'un accueil de jour temporaire pour une situation difficile en lien avec la famille ; des échanges d'activités ont été mises en place avec le FAM « La Citadelle ».
- ✓ Au niveau du Projet d'établissement : un COPIL « Projet d'Etablissement » a été constitué et s'est attelé à la réécriture du Projet d'Etablissement pour la période 2018-2022. Ce COPIL est composé de représentants de chaque service du Manoir : direction, coordinateurs, éducatifs, administratifs, surveillants de nuit, infirmière, psychologue et services généraux. Ce COPIL s'est réuni 4 fois dans le dernier trimestre 2017.

IV. CONCLUSION

En fin d'année, s'est constitué un COPIL pour la révision du Projet d'Etablissement pour la période 2018-2022. Il sera réécrit selon la nouvelle trame associative intégrant la nomenclature Serafin-PH.

Il faut prendre en compte la population nouvelle du Manoir : des admissions de plus jeunes souvent porteurs de troubles du comportement et de la personnalité. Le Manoir travaille à intégrer la notion de Réponse Accompagnée pour Tous ; d'ailleurs, des pistes de travail sont déjà d'actualité : l'accueil de jour, le travail avec d'autres établissements pour adultes, en l'occurrence le FAM « La Citadelle » et le Foyer de vie « Rousset ».

Nous travaillons aussi avec les IME pour mettre en place des temps d'intégration des jeunes accueillis afin de faciliter cette transition souvent difficile, de l'enfant à l'adulte. Il ne faut pas oublier, non plus, la tranche d'âge des plus de 55 ans (près de 30 %) et continuer à travailler l'accompagnement des personnes vieillissantes.

Enfin, il faudra prendre en compte la transformation de l'offre déclinée dans le CPOM et, en particulier, la question du logement inclusif.

La tâche est importante et demandera encore du travail et de la réflexion pour adapter sans cesse l'accompagnement au plus près des problématiques des personnes accueillies.

Nul doute que le successeur à la direction aura à cœur de continuer ce travail et de l'amener le plus loin possible.

Je finirai cette conclusion en employant le « je ».

Je pars donc à la retraite fin juin 2018. Arrivé en 2000 comme chef de service, j'ai eu à cœur de faire évoluer le travail vers une plus grande écoute de la personne accueillie qui est la seule raison d'être de notre établissement et de notre travail. Nommé à la direction il y a près de 7 ans, j'ai voulu faire évoluer le Manoir vers un lieu reconnu et faisant partie intégrante de la Cité. Je crois que nous y sommes arrivés ; quelle satisfaction, lors de la cérémonie des vœux du maire de Rougemont, de voir les résidents aller saluer les membres du conseil municipal et en particulier Monsieur le Maire comme tout citoyen lambda.

J'ai été fier de travailler pour cette grande association de professionnels qui essaye d'allier la commande du service public à un accompagnement respectueux des personnes accueillies. J'aurai du mal à quitter ces 18 années au service de l'association mais j'ai confiance en celle-ci et je sais que le travail continuera pour le bien-être et j'espère, le bonheur de tous ces gens accueillis au Foyer de Vie « Le Manoir ».

Christian Bouquet

